Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 21/06/2023
ID : 038-213800535-20230609-DB230609071-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

ECONOMIE

DB230609071

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le deux juin, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 30 Votants : 33

Absente : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Laurent CAMPO, pouvoir à Dominique CADI
- Jean-Claude PARDAL, pouvoir à Laurent MAGUET.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

12 : AIDES ECONOMIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES AVEC VITRINE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Par délibération du 21 mai 2018, la commune a acté la mise en en œuvre d'une aide économique aux artisans et commerçants pour la modernisation de leur lieu de vente. Pour cela, une convention a été signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes l'autorisant à verser cette subvention. Cette convention a été votée lors de ce Conseil Municipal, le 16 Mars 2023 pour renouvellement.

Le règlement d'attribution des aides de la commune définit l'ensemble des conditions.

Ainsi, le Comité de Pilotage s'est réuni le 31 Mai 2023pour étudier 1 dossier. Conformément au règlement d'attribution des aides de la commune, le comité a étudié l'éligibilité des dossiers et des dépenses prévues, et a appliqué les principes de sélection et de priorisation pour statuer.
Le taux d'intervention de la commune est de 10%, pour une dépense subventionnable comprise entre 10 000€ HT et 50 000€ HT, soit une subvention comprise entre 1 000€ et 5 000€.

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 21/06/2023
ID : 038-213800535-20230609-DB230609071-DE

Le Comité de Pilotage a donné un avis favorable sur le dossier ci-dessous :

Nom de l'entreprise	Enseigne	Adresse	Activité	Nom du gérant	Nature des investissements	Montant du projet	Montant subvention ville proposé
DK FOOD	L'OLIVIER	21 rue de la Libération	Restauration sur place et à emporter	OLIVIER Fontaine	Aménagement intérieur+ enseigne	13 330 €	1 333 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- **Attribuer** les subventions aux entreprises conformément au tableau ci-dessus,
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer le règlement d'attribution de l'aide, faisant office de convention entre la commune et l'entreprise,
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 9 juin 2023.

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)